

OMPI



WIPO/GRTKF/IC/9/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 mars 2006

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Neuvième session
Genève, 24 – 28 avril 2006

ACCREDITATION D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Document établi par le Secrétariat

1. À sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") a approuvé un certain nombre de questions d'organisation et de procédure, y compris l'octroi du statut d'observateur ad hoc à un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui avaient exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité dans le document WIPO/GRKTF/IC/1/13, paragraphe 18).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations non gouvernementales ont fait part au Secrétariat de leur désir d'obtenir le même statut pour les futures sessions du comité intergouvernemental. On trouvera en annexe au présent document un document contenant les noms et autres détails biographiques des organisations qui, avant le 3 mars 2006, ont demandé à être représentées à la neuvième session du comité intergouvernemental. Les détails biographiques des organisations dont les noms apparaissent dans l'annexe ont été fournis par chacune de ces organisations.

3. *Le comité intergouvernemental est invité à approuver l'accréditation en qualité d'observateurs des organisations auxquelles il est fait référence dans l'annexe au présent document.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES QUI ONT DEMANDÉ
À ÊTRE REPRÉSENTÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS
AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Actions genre et développement économique et social (AGEDES)

Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI)

Centre culturel Asie-Pacifique de l'UNESCO (ACCU)

Réseau européen des musiques et danses traditionnelles (REMDT)

Indigenous Fisher Peoples Network (IFP)

League for Pastoral Peoples and Endogenous Livestock Development (LPP)

Maasai Cultural Heritage Foundation (MCHF)

Association Maya To'Onik

Music In Common

New Zealand Institute of Patent Attorneys Inc (NZIPA)

Red de Cooperación Amazonica/Réseau de coopération amazonien (REDCAM)

The Sudanese Association for Archiving Knowledge (SUDAAK)

Traditions pour Demain

Actions genre et développement économique et social (AGEDES)

Principaux objectifs de l'organisation :

contribuer à la lutte contre la pauvreté en participant de manière plus efficace avec les différentes catégories de bénéficiaires, en les formant et en distribuant des semences de bonne qualité;

améliorer la viabilité des mesures de développement en les confiant aux différentes catégories de bénéficiaires;

souligner l'importance du rôle joué par les femmes dans les projets de développement;

appuyer l'application de mesures de développement pratiques qui garantissent l'égalité entre les femmes et les hommes;

promouvoir l'égalité des hommes et des femmes en matière de développement économique et social ainsi que l'intégration des questions de sexospécificité aux questions liées à la coopération pour le développement.

renforcer la place des femmes dans les organisations de développement en Côte d'Ivoire; et

participer aux mesures de développement.

Principales activités de l'organisation

Pour atteindre ces objectifs, l'AGEDES se livre aux activités suivantes :

- introduire des systèmes d'information et sensibiliser le public aux concepts du genre et du développement;
- collecter, organiser et diffuser des informations sur le développement durable;
- organiser des ateliers de formation, à différents niveaux, sur les concepts du développement et de l'agriculture;
- concevoir, mettre en place et exécuter des projets de développement à l'intention des femmes et des hommes qui éprouvent des difficultés en matière de développement agricole.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle

Enseignant et chercheur qu'il est, le président de l'AGEDES s'intéresse aux problèmes soulevés par les ressources génétiques, les biotechnologies et les organismes génétiquement modifiés (OGM).

Du 29 octobre au 3 novembre 1992, il a représenté à Genève la République de Côte d'Ivoire à la session ordinaire du Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) sur les problèmes des brevets.

Il a participé au séminaire de formation à la propriété intellectuelle organisé par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) qui s'est tenu à Abidjan et il a été membre de plusieurs associations professionnelles :

- Membre de l'Association ivoirienne pour la promotion des inventions et des innovations (AIPI) et vice-président pour la formation.
- Membre de la International Society of Oil Palm Breeders (ISOPB).
- Membre fondateur de l'Association ivoirienne des sciences agronomiques (AISA) et Secrétaire adjoint de la section des "Obtenteurs végétaux".
- Membre de 1979 à 1999 du Comité du réseau Biotechnology and Plant Genetics Network Committee de l'AUPELF/UREF.

Le président de l'AGEDES s'intéresse à un certain nombre de questions touchant aux pays en développement :

Dans le domaine de l'agriculture, l'exposition des agriculteurs à une dépendance totale à l'égard des multinationales et des instituts de recherche scientifique pour ce qui est des variétés végétales. Il sera interdit aux agriculteurs et aux communautés locales de reproduire des semences protégées par des droits de propriété intellectuelle sans obtenir au préalable une licence. Cela aboutirait à une perte de diversité génétique dans les champs et rendrait très vulnérables les producteurs locaux dénués de ressources.

On pourrait ajouter de nombreux autres arguments, dans un sens comme dans un autre, mais l'AGEDES n'a pas l'intention de poursuivre plus avant l'analyse de ce problème sans aucun doute complexe qui dépasse de loin sa capacité et ce, en raison de ses incidences juridiques, scientifiques et politiques qui éclipsent quelque peu l'aspect de la "propriété intellectuelle".

C'est pour cette raison que le président de l'AGEDES s'intéresse à la réunion qui se tiendra à Genève afin de se familiariser pleinement avec les dispositions internationales relatives aux ressources génétiques.

Pays dans lequel l'organisation mène ses principales activités

République de Côte d'Ivoire.

Renseignements supplémentaires

Le président de l'AGEDES a participé à plusieurs réunions sur les biotechnologies et la génétique des plantes.

25-28 mai 1988 : Réunion du comité scientifique du réseau biotechnologie et génétique des plantes au Bureau européen de l'AUPELF à Paris pour arrêter les sujets de recherche et les procédures de demande

20-25 mai 1992 : Réunion à Paris du comité du réseau biotechnologie génétique

6-7 juin 1994 : Réunion annuelle à Paris du comité du réseau Génie génétique et biotechnologie

15-18 juin 1996 : Séminaire régional africain à Brazzaville sur les biotechnologies, en particulier la formulation et l'application de stratégies biotechnologiques en Afrique

Partenaires locaux

- Ministère chargé de la famille et des affaires sociales
- Ministère de l'agriculture
- ONG FOUNDI,
- Programme national de riziculture
- Fédérations d'ONG locales, d'associations et d'organismes humanitaires

Adresse complète et coordonnées de la personne à contacter de l'organisation :

Actions Genre et Développement Économique et Social (AGEDES)
09 BP 4228
Abidjan 09
Côte d'Ivoire

Tél: (+225) 22 52 32 38/05 06 57 61
Tlcp. : (+225) 22 52 32 38
Mél. : agedes_ci@yahoo.fr/broumartin@yahoo.fr

Représentant de l'organisation :

M. Brou Kouame, président.

Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI)

Principaux objectifs de l'organisation

Les principaux objectifs de l'ACICI sont les suivants :

- a) aider les Membres participants à mieux comprendre les questions de politique commerciale et le système du commerce international;
- b) aider les Membres participants, dans la poursuite de leurs objectifs de politique commerciale, à se préparer en vue des négociations et des autres activités de l'OMC; et
- c) diffuser des informations et des analyses à l'intention des Membres participants sur les négociations, les activités en matière de politique commerciale multilatérale et la coopération technique et le renforcement des capacités liées au commerce dans le cadre de l'OMC.

Principales activités de l'organisation

L'ACICI accorde une assistance technique en matière de commerce aux pays les moins avancés et elle les aide à tirer parti du processus de mondialisation en général et du système commercial multilatéral en particulier. Pour mener à bien ces activités, l'ACICI a pour fonctions les suivantes :

- Observer les faits nouveaux intervenant dans l'évolution du système commercial multilatéral, les négociations et les autres travaux de l'OMC de façon à fournir des renseignements et des conseils à ce sujet aux Membres participants;
- recueillir, analyser et diffuser aux Membres, en anglais, français et espagnol, des renseignements sous forme de synthèse concernant les négociations et les autres travaux de l'OMC intéressant les Membres participants;
- fournir aux Membres participants, sur demande, une assistance et des conseils ad hoc adaptés aux spécificités de chaque pays;
- fournir des services destinés à répondre aux besoins particuliers des Membres participants n'ayant pas de représentation à Genève;
- organiser des réunions informelles, des cours de formation et des séminaires visant à renforcer les capacités et les compétences en matière de négociation, y compris avec d'autres agences et des organisations régionales;
- publier dans cinq langues (anglais, espagnol, français, macédonien et russe) un glossaire de termes couramment utilisés dans le commerce international, en particulier à l'OMC.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle

Depuis sa création en 1998, un des principaux thèmes du programme de travail et des activités de l'ACICI a été la propriété intellectuelle en rapport avec l'Accord de l'OMC sur les ADPIC. À ce jour, l'ACICI a tenu plusieurs ateliers sur les ADPIC, à savoir les suivants : en novembre 2000, à l'Accord sur les ADPIC : Questions en jeu pour les pays les moins avancés¹, qui comprenait une séance consacrée aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques; en octobre 2004, elle a coparrainé un atelier sur l'accès aux médicaments essentiels à des prix abordables en collaboration avec le Secrétariat du Commonwealth et le groupes des pays ACP; elle a préparé un dossier informel sur les indications géographiques; elle a participé à des réunions internationales sur les ADPIC; elle a organisé à la demande de ses membres des réunions d'information informelles sur ces questions; et elle suit de près les faits nouveaux qui résultent du paragraphe 19 de la Déclaration ministérielle 2001 de Doha.

En réponse directe aux requêtes adressées par ses membres et vu l'importance de plus en plus grande du rôle que jouent les savoirs traditionnels en tant que plate-forme cruciale dans le système commercial multilatéral, l'ACICI envisage de lancer en 2006-2007 un programme sur les savoirs traditionnels. Ce programme aura pour objet de mieux faire comprendre et saisir les différentes questions qui touchent aux savoirs traditionnels.

La participation de l'ACICI aux travaux du comité intergouvernemental permettra de faire en sorte :

- qu'il y ait un dialogue permanent au sein du forum international dans le domaine des savoirs traditionnels;
- que l'Agence puisse apporter une contribution technique aux délibérations du comité intergouvernemental;
- que l'Agence puisse faciliter une plus large diffusion des informations sur ces questions;
- que l'Agence puisse collaborer aux programmes de renforcement des capacités; et
- que l'Agence puisse fournir les liens nécessaires à la prestation d'une assistance technique à ses membres.

Pays dans lesquels l'organisation mène ses principales activités

L'ACICI compte 61 pays membres dont sept sont des Membres bailleurs de fonds et 54 des Membres participants. Elle fournit une assistance technique à non seulement ses membres mais aussi à d'autres non membres de l'Agence, en particulier ceux qui n'ont pas de représentation permanente à Genève.

¹ Les pays les moins favorisés sont les pays en développement aux ressources limitées, y compris les pays les moins avancés, les petites économies vulnérables et les pays à économie en transition ainsi que les membres et observateurs de l'OMC sans représentation permanente à Genève.

Adresse complète et coordonnées de la personne à contacter

Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI)
9, rue de Varembé
Case postale 156
1211 Genève 20

Tél.: (+41) 22/910 31 50
Tlcp. : (+41) 22/910 31 51
Mél. : info@aitic.org
Site Web : www.aitic.org

Représentante de l'organisation

Mme Esperanza Durán, directrice exécutive

Centre culturel Asie-Pacifique pour l'UNESCO (ACCU)

Principaux objectifs de l'organisation

Le Centre culturel Asie-Pacifique pour l'UNESCO (ACCU) est une organisation sans but lucratif pour les activités régionales de l'Asie-Pacifique menées dans l'esprit des principes de l'UNESCO, à savoir travailler pour la promotion de la compréhension mutuelle et de la coopération culturelle entre les peuples de la région. L'ACCU a été créé en avril 1971 à Tokyo au moyen d'efforts conjoints des secteurs public et privé au Japon. En juillet 1971, les ressources et les activités du Tokyo Book Development Centre (TBDC), qui avait depuis sa création en mars 1969 pris une part active à la promotion des livres en Asie, ont été transférées à l'ACCU.

L'ACCU a depuis exécuté plusieurs programmes régionaux de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation et des échanges de personnel et ce, en étroite collaboration avec l'UNESCO et ses Etats membres dans la région Asie-Pacifique.

Principales activités de l'organisation

Programmes de coopération culturelle : atelier, conférence internationale d'experts, élaboration de matériels, création de bases de données et concours de photographies pour promouvoir la sauvegarde du patrimoine culturel intangible dans la région Asie-Pacifique.

Programmes de coopération éducative : élaboration de matériels pour personnes instruites, base de données sur l'alphabétisme dans la région Asie-Pacifique, réunion régionale de planification, renforcement des capacités des Centres de ressources d'apprentissage pour les filles et les femmes en vue de promouvoir la réalisation du but de l'éducation pour tous et de l'éducation en vue du développement durable.

Programmes d'échanges de personnel : programme d'invitation à l'échange éducatif international d'enseignants et de professionnels pour donner à des personnes la possibilité de se rencontrer et d'apprendre à comprendre différentes cultures.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle

Nous, l'ACCU, avons formulé des stratégies à moyen terme en vertu desquelles des manuels sur les droits d'auteur doivent être produits à l'intention des personnes qui se livrent à des activités culturelles au niveau des collectivités locales en Asie. Dans un premier temps, un atelier national sur la protection des droits de propriété intellectuelle a eu lieu en mars 2005 au Viet Nam, en septembre 2005 au Myanmar, en janvier 2006 en Indonésie tandis qu'un atelier est prévu au cours des années à venir dans quelques autres pays. En 2003, nous avons publié un livre de texte introductif de base intitulé "Asian Copyright Handbook" qui sera utilisé dans le cadre des ateliers nationaux et servira à promouvoir la protection des propriétés intellectuelles.

Pays dans lesquels l'organisation mène ses principales activités

Japon et pays de la région Asie-Pacifique

Adresse complète et coordonnées de la personne à contacter

Asia/Pacific Cultural Centre for UNESCO
6 Fukuromachi
Shinjuku-ku
Tokyo 162-8484
Japon

Tél. : (+81) 3 3269 4436
Tlcp. : (+81) 3 3269 4510
Mél. : ohnuki@accu.or.jp
Site Web : www.accu.or.jp/en/

Représentant de l'organisation

M. Koji Nakanishi, directeur général

Réseau européen des musiques et danses traditionnelles (REMDT)

Principaux objectifs de l'organisation:

Le *Réseau européen des musiques et danses traditionnelles (REMDT)* a été créé en 1997. Trente et une associations et institutions partout en Europe sont reliées au réseau dont les principaux objectifs sont consacrés dans ses statuts (article 2) :

“coopérer pour la promotion, la coordination et la diffusion des actions de recherche, expression, création, formation et éducation dans les domaines des musiques et des danses traditionnelles, originaires de toutes les cultures, dans toutes les régions et dans tous les États d'Europe de l'Est et de l'Ouest; représenter, à leur demande, les associations membres du réseau auprès de l'opinion, auprès des pouvoirs publics des régions et des États concernés et auprès des institutions européennes et mondiales”.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle

Les artistes et les détenteurs de musiques et de danses traditionnelles en Europe sont depuis longtemps frustrés par la situation juridique de leur langage artistique. Dans une situation où ce répertoire est un important “prestataire” de matériel artistique qui engendre des droits d'auteur et une rémunération y relative pour l'industrie des loisirs commerciaux et le genre de musique mondiale comme on l'appelle, force est de constater qu'énorme est le problème lorsque rien ne revient à l'environnement qui maintient en vie et disponibles les traditions orales.

Jusqu'ici, le Réseau en tant que tel n'a pas traité de ces questions alors que les associations membres y travaillent à l'échelon national et régional.

Pays dans lesquels l'organisation mène ses principales activités

Le Réseau européen des musiques et danses traditionnelles est actif en Europe.

Adresse complète et coordonnées de la personne à contacter

Réseau européen des musiques et danses traditionnelles
c/o FAMDT
90, rue Jean Jaurès
BP 136
79204 Parthenay Cedex
France

European Network of Traditional Music and Dance (ENTMD)

c/o Norsk Folkemusikk – og Danselag

P.b. 440 Sentrum

0103 Oslo

Norvège

Tél.: (+47) 92 82 41 15

Tlcp. : (+47) 22 00 56 61

Mél. : jle@folkogdans.no

Site Web : www.eurotradmusic.net

Représentant de l'organisation

M. Jan Lothe Eriksen, trésorier

Indigenous Fisher Peoples Network (IFP)

Principaux objectifs de l'organisation

Renforcer la voix des communautés autochtones de pêcheurs au Kenya, en Afrique et dans le monde en tant qu'organisation nationale de plaidoyer ainsi qu'en tant que pôle d'informations utiles pour ces communautés.

Faire connaître les difficultés rencontrées par les communautés ethniques autochtones de pêcheurs au gouvernement kényan et à la communauté internationale afin de s'assurer qu'une plus grande attention est accordée à leurs besoins et à leurs aspirations et par ledit gouvernement et par les partenaires au service du développement.

Principales activités de l'organisation

Pour que l'IFP puisse remplir son mandat, elle a retenu un certain nombre d'activités prioritaires, à savoir :

- élaborer un plan stratégique de trois ans
- faire du 21 novembre au Kenya la Journée mondiale des pêcheries
- renforcer la capacité des organisations de peuples de pêcheurs autochtones, en particulier dans le domaine des peuples autochtones et des droits des minorités, de la gestion administrative et financière ainsi que de la mobilisation de fonds, pour qu'elles puissent résoudre plus efficacement les questions qui touchent leurs communautés
- mobiliser les communautés de pêcheurs autochtones sous la forme d'un solide groupe capable de mener des campagnes de plaidoyer au niveau des collectivités locales
- entreprendre la collecte de données sur nos programmes, les synthétiser et les transmettre aux groupes de pêcheurs autochtones locaux pour information et plaidoyer
- fournir un appui technique aux pêcheurs autochtones pour qu'ils puissent organiser des initiatives de plaidoyer au niveau régional.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle

Les systèmes de savoirs autochtones représentent non seulement le patrimoine et les ressources des communautés mais aussi ceux de la nation. Etant donné que les pêcheurs autochtones au Kenya se considèrent comme des peuples autochtones au titre des dispositions des normes internationales actuelles qui régissent les droits de l'homme, cela signifie que leurs savoirs autochtones doivent être protégés, encouragés, développés et, s'il y a lieu, observés. Cette forme de savoir est dynamique et enracinée dans des systèmes anciens et complexes de savoirs autochtones traditionnels de survie et elle a évolué progressivement, reflet des innovations continues, cumulatives et collectives du peuple. Il a cependant été très difficile de faire en sorte que ces droits soient protégés, en particulier dans les communautés non occidentales. Cela pourrait être dû au fait que la plupart des dispositions du droit de la propriété intellectuelle émanent d'une vue occidentale du savoir, c'est-à-dire un produit que possède un individu et non pas une communauté. L'aspect le plus problématique d'un débat utile

sur les droits de propriété intellectuelle est que la notion de ces droits est en soi un concept occidental qui est appliqué aux sociétés non occidentales. C'est dans ce contexte que l'IFP a l'intention de participer aux processus qui traitent de cette question de manière à contribuer à la réalisation des droits de propriété intellectuelle non seulement parmi les communautés de pêcheurs mais aussi parmi les communautés autochtones au Kenya et en Afrique tout entière. L'intérêt des communautés de pêcheurs repose en particulier sur le fait que ces communautés n'ont que récemment été considérées comme des peuples autochtones au Kenya. Cela signifie qu'il y a encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre le niveau des communautés qui se sont considérées auparavant comme des communautés autochtones dans le mouvement en faveur des droits des peuples autochtones en Afrique.

Pays dans lequel l'organisation mène ses principales activités

Kenya

Renseignements supplémentaires

Pour atteindre son principal objectif qui est de "*Permettre le développement durable dans les communautés de pêcheurs autochtones*", l'IFP lance un appel aux organisations qui épousent sa philosophie pour qu'elles appuient ses différentes activités. C'est pour cette raison que l'IFP souhaiterait participer aux activités comme aux processus de l'OMPI en vue non seulement d'en apprendre davantage sur les questions touchant aux droits de propriété intellectuelle mais encore d'établir des partenariats pour l'avenir. Il importe de mentionner que l'IFP n'est pas une organisation indépendante mais bien un réseau d'organisations communautaires de pêcheurs. C'est pour cette raison que l'IFP est actuellement accueillie par l'UHAI Lake Forum, une ONG basée à Kisumu au Kenya.

Adresse complète et coordonnées de la personne à contacter:

Indigenous Fisher Peoples Network (IFPN)
P.O. Box 122
40100 Kisumu
Kenya

Tél.: (+254) 57 202 5 714 (cellulaire : (+254) 721 265 744)

Tlcp. : (+254) 57 202 2 826

Mél. : namadoadismas@yahoo.com

Représentant de l'organisation

M. Okello W'Namadoa, coordonnateur national

League for Pastoral Peoples and Endogenous Livestock Development (LPP)

Principaux objectifs de l'organisation

La LPP fournit un appui technique, des services consultatifs et des services de plaidoyer aux sociétés pastorales et autres petits pastoralistes pour les aider à poursuivre leur propre vision du développement et pour résister aux situations de politique défavorables ainsi qu'à l'aliénation de leurs pâturages. Elle est également une organisation experte du développement global et axé sur les pastoralistes, et elle encourage le concept du développement autochtone du bétail qui repose sur les savoirs et les institutions autochtones, les ressources génétiques animales locales et les aliments pour bétail locaux.

Principales activités de l'organisation

La LPP se livre aux activités suivantes :

- Travaux de recherche centrés sur l'action, la formation et le renforcement des capacités au profit des pastoralistes pauvres et marginalisés. Elle adopte une approche fondée sur les droits en matière d'élevage du bétail et s'efforce de renforcer les pastoralistes en les organisant de telle sorte qu'ils puissent préconiser des politiques à l'appui de leurs moyens de subsistance.
- Un aspect important de son travail est le travail en réseau d'ONG et d'individus du même esprit par le biais d'un réseau d'élevage endogène du bétail.
- La LPP a élaboré un certain nombre de publications qui sont disponibles sur le site Web www.pastoralpeuples.org
- Elle cherche actuellement à faire en sorte que les pastoralistes et petits éleveurs puissent se faire entendre à la première conférence technique internationale sur les ressources génétiques animales que la FAO organisera en 2007.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle

En coopération avec ses organisations partenaires comme Lokhit Pashu-Palak Sansthan en Inde, la LPP a fait de vastes travaux de recherche sur les savoirs traditionnels concernant la diversité animale domestique et les races de bétail autochtones. Après avoir pris conscience du rôle joué par les savoirs traditionnels dans le maintien de la diversité génétique du bétail, la LPP a, en 2003, coorganisé une réunion internationale des communautés pastorales autochtones à Karen au Kenya. Cette réunion s'est soldée par l'"Engagement de Karen", un plaidoyer des représentants des communautés tributaires de leur bétail pour que leurs races soient reconnues comme produits de leurs communautés et de leurs savoirs autochtones et qu'elles soient donc exemptées de brevets et de modifications génétiques. Tel a été le point de départ de la campagne menée par la LPP et ses organisations partenaires (également connue sous le nom de "LIFE-Network") pour que soient officiellement reconnus les droits des communautés élevant de manière traditionnelle leur bétail sur les ressources génétiques

animales qu'elles ont créés et gérées. La LPP travaille maintenant à la réalisation du concept des "droits des pastoralistes" dans des cadres juridiques pertinents. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore est une plate-forme possible d'examen de cette question et la LLP s'intéresse à l'examen de la possibilité qu'il a de protéger les droits des pastoralistes sur leurs ressources génétiques.

Pays dans lesquels l'organisation mène ses principales activités

Europe (Allemagne), Asie (Inde, Pakistan et d'autres), Afrique (Kenya, Ouganda, Soudan et d'autres), Amérique latine (Mexique et d'autres)

Adresse complète et coordonnées de la personne à contacter:

League for Pastoral Peoples and Endogenous
Livestock Development (LPP)
Pragelatostr. 20
64372 Ober-Ramstadt
Allemagne

Tél.: (+49) 6154 53642
Tlcp. : (+49) 6154 53642
Mél. : info@pastoralpeuples.org/gura@dinse.net
Site Web : www.pastoralpeuples.org

Représentante de l'organisation

Mme Suzanne Gura, conseillère en plaidoyer

Maasai Cultural Heritage Foundation (MCHF)

Principaux objectifs de l'organisation :

préservation, protection et avancement du patrimoine culturel Maasai sous toutes ses formes;

promotion des droits de l'homme, maintien de la paix et élaboration d'initiatives;

éducation culturelle par le truchement des écoles et d'initiatives communautaires;

création d'un centre de ressources communautaires;

promotion des droits socioculturels de la communauté Laikipia Maasai.

Principales activités de l'organisation

Documentation et enregistrement du folklore, des devinettes et de la musique Maasai sur des disques compacts et des DVD

Organisation de causeries culturelles par le truchement de écoles

Enregistrement et préservation du patrimoine culturel Maasai dans ses différentes formes en vue de sa protection et de sa promotion

Lutte contre la pauvreté par le biais de la culture et du tourisme écoculturel.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle

la Maasai Cultural Heritage Foundation s'occupe de la commercialisation de la culture Maasai et lutte contre son utilisation abusive à des fins lucratives;

la culture Maasai doit être préservée, protégée et encouragée dans l'intérêt des générations futures et du patrimoine national;

la MCHF étudie les voies et moyens de protéger les droits communautaires collectifs.

Pays dans lequel l'organisation mène ses principales activités

Kenya

Adresse complète et coordonnées de la personne à contacter

Maasai Cultural Heritage Foundation (MCHF)
PO Box 95
Dol-Dol, Via Nanyuki
Kenya

Tél.: (+ 254) 722 66 30 90
Tlcp. : (+254) 62 32 747
Mél. : maasaiculturalheritage@yahoo.com

Représentant de l'organisation

M. Johnson M. Ole Kaunga.

Association Maya To'Onik

Principaux objectifs de l'organisation

Les buts et objectifs de l'Association sont les suivants :

1. Protéger et défendre le droit d'auteur, la propriété intellectuelle et industrielle du peuple Maya, aux différents événements qui font intervenir les arts, les sciences, le sport, la culture et tout ce qui a trait à sa vue du monde.
2. Exiger l'accès aux lieux sacrés et centres archéologiques, leur respect et leur promotion en tant que patrimoine du peuple Maya, et les défendre devant les institutions correspondantes.
3. Défendre l'originalité des semences de base, de l'art culinaire et ainsi de suite
4. Défendre et promouvoir les habits Maya traditionnels
5. Défendre et promouvoir la vue qu'a le peuple Maya du monde
6. Faire, appuyer et publier des travaux de recherche sur la propriété intellectuelle et industrielle du peuple Maya
7. Créer des centres d'appui technique; organiser et tenir des sessions d'étude, conférences, congrès, séminaires, expositions et forums académiques et scientifiques sur la culture Maya
8. Gérer et recevoir des dons; solliciter des prêts ou réaliser des activités artistiques, culturelles, académiques et scientifiques qui permettent de lever des fonds pour les buts et objectifs de l'Association.
9. Acquérir au moyen d'une titre légal des biens mobiliers et immobiliers et les utiliser de la manière la plus appropriée pour développer les buts de l'Association
10. Planifier, gérer, assurer et promouvoir la coopération et la coordination des activités de développement avec d'autres institutions nationales publiques ou privées et avec des institutions internationales, et gérer en rapport avec ces institutions toutes les catégories d'assistance technique et financière afin d'atteindre les buts et objectifs de l'Association.
11. Donner des avis aux institutions publiques et privées sur les buts et objectifs de l'Association.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle

Le Guatemala est un pays où vivent différents peuples et l'organisation représente le peuple, la civilisation Maya étant depuis ses origines un peuple qui a ses propres connaissances des arts et des sciences; à ce jour, les membres de la communauté Maya poursuivent leurs activités. Malheureusement, l'État guatémaltèque, qui est l'autorité chargée

de protéger et de défendre les droits du peuple Maya, ne l'a toujours pas fait. Diverses compagnies nationales et internationales piratent le droit d'auteur du peuple Maya, une réalité qui, de l'avis des membres de l'Association Maya Toonik, doit être confrontée, et il est dans l'intérêt de cette association d'en savoir davantage sur le sujet, la législation en vigueur et tout ce qui s'y rapporte.

Pays dans lesquels l'organisation mène ses principales activités

Amérique centrale, Guatemala.

Renseignements supplémentaires

Le peuple Maya a sa propre identité comme en témoigne ses tissues, sa médecine, sa musique, sa littérature et ses différents arts et sciences même s'ils ne sont pas encore protégés par le droit de propriété intellectuelle. Il est urgent que ce peuple bénéficie de la sécurité juridique de tout ce qu'il produit.

Adresse complète et coordonnées de la personne à contacter

Maya To'Onik Association
Office 7, Floor 4
13 – 76 Zone 1
8th Avenue
Guatemala City C.A

Tél.: (+ 502) 24248204/ 55918168/ 22328683

Tlcp. : (+ 502) 22538533

Mél. : molojtoonik@yahoo.com

Représentante de l'organisation

Mme Elida Cristina Ajsac Chicol, avocate et notaire

Music In Common

Principaux objectifs de l'organisation

Préserver et encourager la musique en tant qu'activité humaine pour le bien-être de l'humanité. Cela inclut le soutien du domaine public, l'éducation publique, les bibliothèques publiques et tous les efforts déployés par les personnes, groupes ou gouvernements qui favorisent l'expansion et l'amélioration de la sphère publique de la vie sociale. Les chansons folkloriques, la musique sacrée et le travail de nombreux compositeurs et musiciens sont l'héritage ainsi que le potentiel de formation de la communauté humaine. Cela dépasse de loin la cadre de l'utilisation limitée qu'impose l'industrie de la musique à la musique. La musique est fondamentalement une activité collective qui a la capacité de faire mieux apprécier par les participants les liens qui unissent les personnes entre elles et le monde dans lequel nous vivons. L'histoire a montré que cela s'est soldé par les diverses formes de musique traditionnelle qui continuent de prospérer aujourd'hui. Sensibiliser davantage le public au rôle particulier que joue la musique dans l'amélioration de la vie publique est le principal objectif de Music In Common.

Principales activités de l'organisation

Les activités de Music In Common sont éducatives. Elles revêtent essentiellement la forme de livres et de bulletins. En outre, des conférences et des séminaires sont organisés de manière permanente. Enfin, Music in Common donne des instructions pratiques sur l'élaboration de procédures (y compris la composition, la performance et l'enregistrement). La communication se fait par le truchement d'un réseau de spécialistes de l'éducation musicale, d'activistes communautaires et de musiciens (professionnels et amateurs).

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle

Music In Common a formulé des positions sur les questions du droit d'auteur, du domaine public, du téléchargement sur l'Internet de la musique et d'autres thèmes connexes qui s'inscrivent dans le cadre de la propriété intellectuelle. Nous avons des propositions concrètes à faire qui pourraient aider à remédier aux lacunes des statuts et pratiques actuels. Elles portent sur la garantie de mention de source et la juste rémunération de toutes les contributions créatives au processus de fabrication de la musique. Nous cherchons à améliorer ou à inventer des mécanismes de collecte et de déboursement des deniers publics consacrés à la préservation de la musique et des musiciens dans l'intérêt public. Un autre motif de préoccupation est la question souvent controversée de l'appropriation de la musique folklorique ou traditionnelle par des individus ou des entreprises à but lucratif. En dehors de la question du redressement des torts historiques, il est essentiel que des moyens pratiques soient conçus par lesquels l'argent résultant de la vente ou de l'utilisation de la musique composée par "personne" mais dont est clairement à l'origine une tribu ou un groupe ethnique puisse être utilisé au profit de ces communautés. Des établissements d'enseignement et des institutions d'archivage doivent être créés là où ils n'existent pas et préservés là où ils existent. C'est pour ces raisons que le travail du comité intergouvernemental revêt un intérêt vital pour Music in Common.

Pays dans lequel l'organisation mène ses principales activités

Suisse

Adresse complète et coordonnées de la personne à contacter

Music In Common
Weissensteinstrasse 53
3007 Berne
Suisse

Tél.: (+41) 31/376 16 61
Tlcp. : (+41) 31/376 16 62
Mél. : info@matcallahan.com

Représentant de l'organisation

M. Mathew Callahan, fondateur et président

New Zealand Institute of Patent Attorneys Inc (NZIPA)

Principaux objectifs de l'organisation

Le NZIPA est un organisme constitué en société qui représente la plupart des avocats de brevet enregistrés au titre de la loi néo-zélandaise sur les brevets, et qui résident et pratiquent en Nouvelle-Zélande. Il est régi par une série de règles et un code de conduite afin de s'assurer que ses membres fassent montre en tous temps d'éthique professionnelle. Nos membres sont très familiers avec le droit de propriété intellectuelle en général et hautement qualifiés en la matière, notamment pour ce qui est du droit des brevets et du droit de propriété intellectuelle, aussi bien en Nouvelle-Zélande que dans des pays outremer.

Les règles énoncent les objectifs de l'Institut qui sont les suivants :

maintenir un groupe représentatif d'avocats néo-zélandais enregistrés

promouvoir les intérêts des membres de l'institut

aider à développer, promouvoir et préserver l'intégrité des lois et de la réglementation des questions touchant à la propriété intellectuelle

préserver et maintenir l'intégrité et le statut de la profession d'avocat de brevet en établissant et administrant les règles et un code de conduite professionnelle

fournir les moyens de régler les différends professionnels entre les membres de l'Institut ainsi qu'entre les membres du public et les membres de l'Institut

arranger et promouvoir les possibilités d'acquérir et de diffuser les savoirs liés à la profession d'avocat de brevet.

Pays dans lequel l'organisation est surtout active

Nouvelle-Zélande

Renseignements supplémentaires

L'Institut est d'avis que les activités du comité intergouvernemental revêtent une très grande utilité pour ses membres non seulement parce qu'ils jouent un rôle expert dans le domaine de la propriété intellectuelle en Nouvelle-Zélande mais aussi parce que la question des droits (y compris les droits de propriété intellectuelle) des Maori, le peuple autochtone de la Nouvelle-Zélande, est un sujet d'une très grande actualité dans le pays. Il a l'intention de diffuser à ses membres les connaissances acquises par Mme Robinson à cette session du comité intergouvernemental.

Adresse complète et coordonnées de la personne à contacter

New Zealand Institute of Patent Attorneys Inc (NZIPA)
PO Box 5116
Wellington
New Zealand

Tél.: (+64) 9 353 8215
Tlcp. : (+64) 9 356 6990
Mél. : greg.west-walker@ajpark.com
Site Web : www.nzipa.org.nz

Représentante de l'organisation

Mme Linda Marie Alice Robinson, spécialiste de la propriété intellectuelle

Red de Cooperación Amazonica/Réseau de coopération amazonien (REDCAM)

Principaux objectifs de l'organisation :

se tenir au courant et maintenir les relations entre les ONG affiliées mais aussi entre ces ONG et les institutions gouvernementales et ONG extérieures à la région;

fournir des informations et de la documentation aux organisations et communautés desservies, qui leur servent d'outils pour les activités;

promouvoir et donner des possibilités de formation et d'éducation aux ONG de la région amazonienne;

mener, coordonner et diffuser des campagnes de sensibilisation et d'application sur les problèmes de la région et sur les solutions susceptibles d'y être apportées.

Principales activités de l'organisation :

aider les organisations et les communautés avec des programmes de travail communautaires spécifiques;

autonomiser et faciliter la création de capacités pour les ONG et les communautés;

étudier et documenter les activités dans le cadre des programmes élaborés par le truchement du centre de documentation;

organiser des événements sur des sujets revêtant une importance particulière pour les ONG affiliées et la région amazonienne;

participer à des réunions régionales et internationales avec des ONG desservies et qui sont en rapport avec les objectifs du Réseau;

publier et diffuser des informations sous n'importe quelle forme, y compris des matériels d'intérêt pour le Réseau.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle

Depuis 1996, le REDCAM participe à tout ce qui a trait aux droits communautaires *sui generis* et à la biopiraterie, et il a contribué tant à la sphère nationale de chaque pays où se trouvent les organisations desservies par le REDCAM que dans la région amazonienne. Le REDCAM est d'avis que les communautés locales et les peuples autochtones doivent avoir des contacts sans réserve avec le principal organisme chargé de la question au niveau mondial. Chaque réunion multilatérale convoquée et tenue par l'OMPI offre une occasion unique en son genre de recevoir une formation.

Pays dans lesquels l'organisation est surtout active

Colombie (départements de Vichada, Guainia et Vaupes), Venezuela (États de l'Amazonas et de Bolivar), Brésil (États de l'Amazonas, de Roraima et de Para), Guyana (régions de Rupununi et de Lethem), Suriname (Maroon et capitale), Guyane française, Guatemala et Amérique centrale.

Renseignements supplémentaires :

droits de participation aux recherches par les communautés locales;

registre des ressources communautaires;

inventaire des ressources communautaires;

les travaux de soutien dans le domaine du droit coutumier ne seront efficaces que si la communauté internationale et l'organisme chargé de ces travaux acceptent d'en parler avec l'entière participation des communautés et organisations locales traditionnelles dont elles se composent.

Adresse complète et coordonnées de la personne à contacter

Red de Cooperación Amazonica
Ruiz Pineda, 7
Avenida Principal
Puerto Ayacucho
Amazonas
Venezuela

Tél.: (+58) 248 521 30 23

Télécopie : (+58) 248 521 30 23

Mél. : sobisopo@gmail.com

redecam@gmail.com

Représentant de l'organisation

M. Santiago Obispo, coordonnateur généra

The Sudanese Association for Archiving Knowledge (SUDAAK)

Principaux objectifs de l'organisation

Renforcer les efforts en cours à l'échelle internationale pour faire reconnaître et respecter la diversité culturelle en :

promouvant l'archivage en tant que science et profession au Soudan;

améliorant les statuts de l'archivage des savoirs traditionnels au sein de la communauté soudanaise en collaboration avec les établissements d'enseignement et les instituts de recherche;

participant à l'amélioration du savoir-faire technique dans le domaines de l'archivage et de la documentation audiovisuelle;

se faisant l'avocat de la culture de la propriété intellectuelle dans la communauté soudanaise;

appuyant les efforts nationaux d'archivage et de documentation dans le domaine de la diversité biologique et de la diversité culturelle.

Principales activités de l'organisation

La SUDAAK a l'intention de parrainer une décennie nationale ad hoc sur un thème (Programme national de renforcement des capacités) afin de combler le fossé du savoir durant la période 2006-2016). Cette initiative comprend les activités suivantes :

publier des rapports et documents sur support papier, par voie électronique et dans les médias visuels;

promouvoir des échanges savants à des réunions, conférences, ateliers et expositions;

enregistrer, cataloguer et protéger les documents rares ou historiques, les objets et les pratiques culturelles pour que le public puisse y accéder et en bénéficier;

former et enseigner au Soudan dans le domaine de toutes les technologies, méthodologies et philosophies touchant à l'application de ce qui précède.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle

La SUUDAK est de par ses statuts une organisation non gouvernementale sans but lucratif qui cherche :

à éviter ou résoudre tous les conflits d'intérêt, l'exercice ou l'appropriation d'intérêts restrictifs, sectoriels ou égoïstes dans le domaine de la propriété intellectuelle ou culturelle;

à protéger et articuler les intérêts locaux ou communautaires en équilibre avec les intérêts mondiaux et internationaux dans la communauté du savoir et les limites appropriées, la protection et l'exercice des droits des biens du secteur privé ou du secteur des entreprises;

à réhabiliter les peuples touchés par des conflits et à restaurer les zones ravagées par de tels conflits dans leurs biens et leur propriété ainsi que dans la coordination de leur histoire et de leur avenir.

Pays dans lequel l'organisation mène ses principales activités

Soudan.

Renseignements supplémentaires

La SUDAAK a adopté un programme de 10 ans qui a commencé en 2006 afin de faire appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles travaillent à la mise en place d'une stratégie coordonnée au niveau national pour la promotion de l'archivage en tant que science, profession et pratique au Soudan.

Cette stratégie requiert le renforcement des capacités nationales non sectorielles dans tous les domaines et ce, afin de surmonter le manque de connaissances et d'assumer les responsabilités historiques de la société en développement du Soudan, de suivre des méthodes scientifiques connues et acceptées qui permettront d'édifier une structure institutionnelle nationale dans tous les domaines liés à l'archivage et à la diffusion du savoir.

Dans la mise en œuvre de cette stratégie, la SUDAAK travaille avec des entités nationales et internationales similaires :

- pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans le domaine de l'enregistrement des langues, de l'éducation et de la formation (cours, dictionnaires, grammaires et archives par exemple) dans différents formats : texte, images, enregistrements sonores, vidéos, réseaux, information publique et diffusion;
- pour sensibiliser la nation dans tous les secteurs et domaines aux possibilités et limites de l'utilisation de la technologie numérique en matière d'archivage et de documentation;
- pour soutenir les efforts déployés en vue de promouvoir la recherche sur et l'observation de tous les aspects de l'histoire et de l'usage de la diversité culturelle du Soudan;
- pour échanger des compétences, informations et dossiers avec toutes les institutions dans le monde qui partagent ou soutiennent les objectifs de la SUDAAK.

Adresse complète et coordonnées de la personne à contacter

The Sudanese Association for Archiving Knowledge (SUDAANK)

P.O. Box 879

Khartoum 11111

Soudan

Tél.: (+249) 183573851

Tlcp. : (+249) 183573851

Mél. : sesa4@hotmail.com

Site Web : www.sudanarchives.org

Représentant de l'organisation

M. Ibrahim Moniem Mansour, président

Traditions pour Demain

Principaux objectifs de l'organisation

Traditions pour Demain est une organisation sans but lucratif et sans affiliation religieuse ou partisane qui a été créée en 1986 pour contribuer aux efforts que déploient les peuples autochtones amérindiens en vue de protéger leur identité culturelle. Nos principaux objectifs sont les suivants :

Aider, au moyen de leur conception et de leur soutien, les projets qu'exécutent les communautés autochtones pour protéger leur identité culturelle et promouvoir leur autonomisation.

Contribuer à rétablir la confiance, la dignité et l'amour propre des peuples amérindiens marginalisés à cause de leurs origines ethniques et ce, afin de leur permettre de mieux assumer la responsabilité de leur développement dans le monde.

Sensibiliser les organisations nationales et internationales aux problèmes que confrontent les peuples autochtones.

Prendre part au processus normatif des institutions nationales et internationales concernant la protection des peuples autochtones, de leur patrimoine culturel et de leur diversité culturelle

Principales activités de l'organisation

Identifier, appuyer et superviser les projets culturels et éducatifs choisis et exécutés dans leur intégralité par ceux qui en bénéficient directement, à savoir les communautés autochtones. Ce qui fait de Traditions pour Demain une organisation originale est qu'elle travaille en partenariat avec des communautés autochtones en vue de promouvoir leur autonomie.

Mobiliser des fonds pour financer les projets de développement culturels présentés par des communautés autochtones ainsi que financer des campagnes visant à sensibiliser les agences et institutions nationales et internationales de même que le grand public aux questions qui touchent aux peuples autochtones.

Prendre une part active à l'élaboration d'instruments juridiques en rapport avec les problèmes des peuples autochtones, leur développement et leur diversité culturelle, dans différentes enceintes nationales et internationales.

Lien de l'organisation avec les questions touchant à la propriété intellectuelle

Depuis sa création en 1986, Traditions pour Demain a réalisé la plupart de ses activités sur le terrain à l'appui de plus de 200 projets en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Son principal but consiste à protéger et promouvoir les savoirs traditionnels et les expressions culturelles des communautés autochtones. Traditions pour Demain travaille aussi activement

à un échelon institutionnel dans le cadre d'organisations internationales et régionales qui favorisent l'intégration des questions relatives aux peuples autochtones dans les négociations internationales et le processus normatif. Traditions pour Demain a depuis 1992 un statut consultatif auprès de l'UNESCO et sa demande de statut consultatif auprès du Conseil économique et social se trouve dans sa dernière phase d'examen. Durant ces près de 20 années d'expérience, Traditions pour Demain a acquis une connaissance et une compréhension approfondies des peuples autochtones pour lesquels les savoirs traditionnels sont inséparables de leurs modes de vie, de leurs valeurs culturelles, de leurs croyances spirituelles et de leur organisation sociale. En sa qualité d'observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, l'association tient à assister aux discussions sur la propriété intellectuelle et la diversité culturelle, la protection des minorités, celle des organismes autochtones de savoir et celle du patrimoine tangible comme intangible. Traditions pour Demain a l'intention de promouvoir le respect du patrimoine des peuples autochtones par le biais de ses projets sur le terrain. Le but final de son action est de rétablir la confiance culturelle en soi des peuples autochtones dont ils ont besoin pour construire un développement durable.

Pays dans lesquels l'organisation mène ses principales activités

Suisse, France, États-Unis d'Amérique, Mexique, Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama, Équateur, Pérou et Bolivie.

Renseignements supplémentaires

Quelques exemples de projets qu'appuie depuis 1986 Traditions pour Demain en vue de préserver les savoirs traditionnels :

Bolivie – Le carnaval andin dans la plaine côtière d'Arica
Fournir des costumes pour les danses traditionnelles des Aymaras boliviens installés au Chili et construire un centre pour l'organisation du carnaval, préservant ainsi une vieille tradition andine.

Colombie – Une école pour les savoirs médicaux des Chami jaybanas.
Construire un centre pour le rassemblement des guérisseurs traditionnels et appuyer les efforts qu'ils déploient en vue de consolider leurs savoirs traditionnels.

El Salvador – Rétablir la danse coutumière Lenca des Partesana
Fournir des costumes, masques, accessoires et matériel sonore pour rétablir une danse rituelle autochtone traditionnelle qui était en voie de disparition dans le village de Yucuaiquin.

Équateur – Diffuser des contes, des expériences et des croyances aux enfants Shuar en fournissant des costumes, des instruments de musique, un système de sonorisation public pour les ateliers de danse et de théâtre destinés aux enseignants du primaire dans les villages des forêts, permettant ainsi aux enfants Shuar d'apprendre les savoirs traditionnels fondamentaux de leurs ancêtres.

Guatemala – Diffuser des programmes sur les savoirs des sages en louant un studio d'enregistrement audio et des installations de diffusion afin de répandre les savoirs Cakchiquel à tous les membres de communautés.

Mexique – Accorder une aide aux musées des villages indiens d'Oaxaca en restructurant et en fournissant des installations, un encadrement, du mobilier, des instruments de musique pour les microcentres culturels dans une dizaine de villages indiens, ce qui permet aux communautés autochtones de protéger leur patrimoine archéologique et de donner à tous leurs membres un accès à ces savoirs.

Pérou – Encyclopédie rurale de Cajamarca.
Publication par les *campesinos* de plusieurs centaines de communautés dans le département de Cajamarca de 20 volumes sur divers sujets des savoirs andins, des systèmes d'irrigation traditionnels aux célébrations rituelles, permettant ainsi de récupérer et de transmettre leurs savoirs aux futures générations.

Qui plus est, Traditions pour Demain a depuis 1992 un statut consultatif auprès de l'UNESCO où ses contreparties sont principalement basées dans le secteur de la culture. Traditions pour Demain a souvent été consultée pour ses compétences dans des domaines liés aux projets de revitalisation culturelle entrepris par des peuples autochtones et des minorités ethniques. Elle a activement contribué à la rédaction et à l'adoption de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel intangible et de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui ont été adoptées respectivement en 2003 et 2005 par les États membres de l'UNESCO.

Traditions pour Demain obtiendra en mai 2006 un statut consultatif spécial auprès de la Commission économique et sociale.

Adresse complète et coordonnées de la personne à contacter

Traditions pour Demain
12, Promenade John Berney
1180 Rolle
Suisse

Tél.: (+41) 21/825 23 31
Télécopie : (+41) 21/825 23 62
Mél. : trad@fgc.ch
Site Web : www.fgc.ch/am_trad.html

Représentants de l'organisation

M. Diego Gradis, président exécutif

Mme Christiane Johannot-Gradis, secrétaire général et vice-présidente